

20 Km de la Principauté de Chimay - Règlement de la Course.

Le présent règlement s'applique à tous les concurrents et tous les accompagnants participants aux manifestations organisées dans le cadre des « 20Km de la Principauté de Chimay » du 11 avril 2026.

Article 1 – Inscriptions

- Aucune inscription par téléphone.
- Possibilité de s'inscrire le jour de la course selon le tarif en vigueur
- Inscriptions uniquement via la société du chronométreur : Chronorace
- Inscriptions pour la marche sur place, le jour de la course.
- En raison du parcours, les courses ne sont pas conseillées aux personnes à mobilité réduite.
- Frais :
 - Marche : 2 euros
 - 7 km : 7€ (pré-inscription) et 10€ le jour même
 - 14 km : 10€ (pré-inscription) et 15€ le jour même
 - 20 km : 12€ (pré-inscription) et 18€ le jour même
- Pré- Inscriptions ouvertes jusqu'au vendredi 10 avril 2026 à 23h59.
- Âges :
 - 7 km : dès 12 ans (sous responsabilité parentale)
 - 14 km et 20 km : dès 16 ans
- Pas de remboursement possible sauf en cas de force majeure.

Article 2 – Dossards

- Remise des dossards le jour de la course dès 11h00
- Présenter l'e-ticket reçu du chronométreur.
- Échange de dossard non autorisé sans prévenir l'organisation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Article 3 – Inscriptions de Groupe (min 10 coureurs)

L'inscription d'un groupe se fait via le site du chronométreur Chronorace

Article 4 – Timing des festivités

Le départ des course enfants est fixée à 13h15

Le départ groupé des trois courses est fixé à 14h00 au Collège Saint Joseph de Chimay. Attention, le chronométrage stoppera après les 4h00 de course. Les coureurs passant ce délai ne seront pas classés et seront mis hors course passé ce délai et leur sécurité ne sera plus garantit (**Les bénévoles vous en seront reconnaissants**).

La remise des prix est à 17h30

Repas et soirée dansante à 19h30

Article 5 – Clause de Responsabilité

En s'inscrivant, le participant :

- Autorise le traitement de ses données personnelles.
- Accepte l'usage de photos/vidéos pour la promotion.
- Autorise l'usage de son adresse e-mail.
- Déclare être apte à la pratique de la course à pied en compétition et participer sous sa propre responsabilité.



Article 6 – Accompagnateurs

- Les vélos doivent respecter les coureurs (passages étroits, ravitaillements **et sont interdits dans les domaines privés (parc du Prince, château de Virelles, Aquascope, ...)**)
- **Les chiens sont interdits sur les courses, même en laisse.**
- Les chiens en laisse sont autorisés sur les parcours des marches.

Article 7 – Douches et Consignes

- Fermeture à 18h30.

Article 8 – Assurances

- Responsabilité civile : assurée pour l'organisation, ses préposés et les participants.
- Responsabilité civile des participants :
L'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'évènement. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande
- Dommages matériels :
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (Vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

Article 9 – Parcours & Environnement & Sécurité

Parcours vallonné avec plus 80% de nombreuses portions de chemins de bois et de sentiers. Passage dans des propriétés privées.

Les portions sur route ne sont pas fermées à la circulation pendant la durée officielle de course. Les coureurs sont invités à se conformer au code de la route et injonction des signaleurs de l'organisation et n'emprunter que le parcours officiel.

Afin de respecter l'environnement et les propriétés privées que vous traverserez, il est formellement interdit d'abandonner ses déchets ailleurs que sur les points de ravitaillement.

L'assistance Médicale est assurée par une équipe d'ambulance qui sera stationnée sur la ligne de départs

Tous les signaleurs recevront un badge avec les numéros de téléphone des responsables et seront clairement identifié par l'organisation.

Le service médical de l'Organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales d'un participant.

Article 10 – Ravitaillements

- Pour le 7km : 2 ravitaillements sportifs et 1 ravitaillement festif
- Pour le 14 km : 5 ravitaillements sportif s et 4 ravitaillements festifs
- Pour le 20km : 6 ravitaillements sportifs et 5 ravitaillements festifs

Article 11 – Chronométrage, classement, réclamations

Il sera effectué par la société Chronorace avec un dossard muni d'une puce électronique

Le classement sera consultable sur le site de Chronorace. Vous avez jusqu'au 18 avril 2026 pour présenter vos réclamations.

Article 12 – Parkings

Il est fortement recommandé d'utiliser les parkings renseignés. Des stewards seront présents pour vous diriger au mieux sur le site du collège



Article 13 – Récompenses à l'arrivée

Tous les arrivants déguisés seront récompensés jusqu'à la fin du chronométrage dans les stocks disponibles (18h00 maximum).

Article 14 – Remise de prix

ATTENTION ; les prix ne seront remis qu'aux coureurs présents.

20Km « Delhalle »

- ✓ Hommes : Les 5 premiers du scratch et le premier de chaque catégorie (prize money)
- ✓ Femmes: Les 5 premières du scratch et la première de chaque catégorie (prize money)

14 Km

- ✓ Hommes : Les 3 premiers du scratch
- ✓ Femmes: Les 3 premières du scratch

7 Km

- ✓ Hommes : Les 3 premiers du scratch
- ✓ Femmes: Les 3 premières du scratch

Article 15 – Tombola & Prix spéciaux

Une tombola des dossards est prévue après la remise de prix

- Gros lot : votre poids en produits du terroir !

Article 16 – Repas

- À réserver à l'inscription sur Chronorace
- Par mail via l'adresse clubjaco1985@gmail.com

Article 17 - Actions caritatives

Nous apportons chaque année un soutien financier à l'association : asbl Trait d'Union (association venant en aide aux personnes défavorisées de Chimay) ainsi qu'aux élèves du Collège Saint Joseph afin de financer leur voyage de fin d'étude.

Article 18– Cas de force majeure

En cas de force majeure et par décision du comité, ce règlement est susceptible d'être adapté.
En cas de conditions météorologiques dangereuses, les parcours pourront être modifiés.

Les organisateurs des « 20Km de la Principauté de Chimay » vous rappellent que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé et vous invitent à consommer avec modération.

Le comité du J.A.C.O.